

Beauvais, le 31 MAI 2023

Dossier suivi par :  
Nathalie BUÉE  
[ien60.beauvais1@ac-amiens.fr](mailto:ien60.beauvais1@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03.44.06.45.26

Réf. : NB  
2022-2023 n° 144

22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais cedex

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Oise  
à  
Mesdames et Messieurs les instituteurs  
et professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs  
les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale

**Objet** : grève du Mardi 6 juin 2023 - déclaration préalable

**Réf.** : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983  
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008  
- Circulaires départementales du 30/09/2008

En application des textes cités en références et consécutivement à l'annonce d'un mouvement de grève pour le Mardi 6 juin 2023, j'invite les personnels ayant l'intention de prendre part à ce mouvement à effectuer une déclaration préalable d'intention de grève auprès de l'EN de la circonscription où ils exercent ce jour précis.

Cette déclaration doit parvenir à l'Inspecteur **avant le Lundi 5 juin 2023 - 09h00** (délai de rigueur, permettant d'organiser le service minimum d'accueil).

Vous avez la possibilité de faire parvenir ce document par l'une des quatre voies suivantes :

- par voie postale - Vous veillerez à poster votre courrier suffisamment tôt de façon qu'il soit distribué au plus tard le Lundi. Dans ce contexte, le cachet postal ne peut faire foi.
- par fax à la circonscription.
- par dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la circonscription avant le Lundi 5 juin 2023 - 09h00.
- par mail.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que la déclaration préalable d'intention de grève est inscrite dans la loi.

Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de l'Oise



Hervé SEBILLE



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Oise

**Secrétariat général**

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983  
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008  
- Circulaires départementales du 30/09/2008

Dossier suivi par :  
Nathalie BUÉE  
[ien60.beauvais1@ac-amiens.fr](mailto:ien60.beauvais1@ac-amiens.fr)  
03.44.06.45.26

Réf. : NB  
2022-2023 n°

22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais cedex

Mouvement de grève du  
Mardi 6 juin 2023

***Cette déclaration préalable d'intention doit parvenir à l'EN de votre  
circonscription avant le Lundi 5 juin 2023 - 09h00  
(par courrier déposé, par fax ou par mèl)***

Je, soussigné, (Nom) ....., (Prénom).....

Affectation : ..... RNE : 060\_ \_ \_ \_ \_

déclare par la présente mon intention de prendre part au mouvement de grève  
annoncé pour le ...../...../.....

J'ai pris note que cette déclaration préalable d'intention n'engage pas définitivement  
ma participation à la grève.

Fait à ....., le .....

Signature